

*Date de dépôt : 24 février 2016*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au budget 2016 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **I. Préambule**

Le budget de fonctionnement et le budget d'investissement de l'entreprise des Transports publics genevois (ci-après : les TPG) pour l'exercice 2016 ont été adoptés par leur conseil d'administration le 7 septembre 2015.

Afin de tenir notamment compte de l'évolution réelle des recettes 2015, suite à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs issus de l'initiative « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois ! » (IN 146), et des prévisions finalisées des recettes 2016 par la communauté tarifaire intégrale genevoise Unireso (CTI), le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a demandé aux TPG d'établir une nouvelle version de budget 2016. Celle-ci a été validée par leur conseil d'administration le 30 novembre 2015 et fait l'objet du présent rapport.

Le Conseil d'Etat a approuvé le budget 2016 des TPG le 24 février 2016.

Le budget 2016 s'inscrit dans le cadre du contrat de prestations 2015-2018 et des lois 11531 du 4 décembre 2014 et 11693 du 17 décembre 2015. Le contrat de prestations repose sur le Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 (PDTC) adopté par le Conseil d'Etat le 28 janvier 2015, suite à la résolution 777 votée par le Grand Conseil le 4 décembre 2014.

Les budgets et les comptes des TPG sont présentés de manière consolidée, intégrant les trois sociétés filles TPG Publicité SA, TPG France Sàrl et TPG Vélo SA.

Conformément à l'article 36, alinéa 2, lettre a, de la loi sur les Transports publics genevois (TPG), du 21 novembre 1975 (LTPG; H 1 55), le budget est

adopté par l'entreprise de transports, puis approuvé par le Conseil d'Etat. Il fait à cet égard l'objet du présent rapport d'information au Grand Conseil.

## **II. Offre**

En conséquence des contraintes budgétaires de l'Etat de Genève et de l'impact de l'IN 146, acceptée en votation populaire le 18 mai 2014, engendrant un manque à gagner d'environ 10,7 millions de francs pour l'année 2016, l'étape de décembre 2015 a à nouveau intégré des mesures d'efficience permettant de compenser ces pertes de recettes, tel que le prévoit le PDTC.

Il a ainsi été mis en place une homogénéisation des horaires de transition entre l'horaire de pointe du soir et l'horaire de nuit sur les lignes de trolleybus et les lignes de bus urbaines 1-5-9-11-25, de même que l'introduction d'une heure creuse sur les lignes de tramways (cadences de 6 minutes sur les lignes 14 et 15, 5 minutes sur la ligne 12, et 12 minutes sur la ligne 18).

Toutefois, de légères améliorations ont été prévues, à coût réduit, sur les lignes 8, 21, 22 et 23 notamment le samedi et pendant les vacances scolaires.

De plus, la ligne U a été créée grâce à la contribution financière des communes de Versoix et de Chavannes-des-Bois.

Le budget 2016 des TPG tient compte de l'ensemble de ces mesures.

## **III. Budget de fonctionnement 2016 des TPG**

### ***A. Commentaires par rapport à l'année 2016 du plan financier***

Avec 406 401 000 F de produits d'exploitation totaux, le budget 2016 présente une modeste hausse de 1 548 000 F (+ 0,4%) par rapport au plan financier pluriannuel (PFP) pour l'année 2016.

A 403 264 000 F, les charges d'exploitation au budget 2016 sont en hausse plus marquée : + 3 270 000 F (+ 0,8%).

Le résultat d'exploitation passe d'un gain de 4 860 000 F au PFP 2016 à un gain plus modeste de 3 138 000 F au budget 2016, soit une diminution de - 1 722 000 F (- 35,4%).

Les charges et les produits financiers (résultat financier) s'ajoutent au résultat d'exploitation pour donner le résultat de l'exercice. Le résultat financier est une charge pour les TPG budgétée à 14 051 000 F, en légère augmentation de 134 000 F par rapport au PFP.

Le résultat de l'exercice budgété pour 2016 est une perte de 10 914 000 F, plus importante qu'au PFP 2016 qui prévoyait - 9 057 000 F (soit un écart de - 1 857 000 F ou + 20,5%).

### Particularité 2016 (monétarisation du droit de sillon et d'usage)

Le Grand Conseil a adopté le 17 décembre 2015 la loi 11693 visant à monétariser le droit de sillon, ce qui permettra, dès 2015, à la Direction générale du génie civil (DGGC) de facturer aux TPG un droit d'usage du sillon, avec la TVA, en remplacement du droit d'usage de l'infrastructure, sans TVA, combiné à une subvention non monétaire aux TPG, de même montant. Cet ancien droit d'usage était simplement compensé par cette subvention et ne faisait pas l'objet d'un paiement.

Les contributions de l'Etat aux revenus des TPG ainsi que les charges des TPG seront toutes les deux modifiées à la baisse (6,7 millions de francs). En effet, le mode de calcul du droit de sillon, différent de celui utilisé jusqu'en 2014 pour le droit d'usage de l'infrastructure, donne un montant de 13,8 millions de francs pour 2016, hors TVA remboursable. La charge calculée selon l'ancien droit d'utilisation des infrastructures était de 20,5 millions de francs pour 2016.

Afin de pouvoir comparer les totaux du budget 2016 avec ceux du budget 2015 et du PFP 2016 le présent rapport modifiera les totaux en remplaçant l'ancien droit d'usage non monétaire figurant dans ces deux derniers états par le nouveau droit de sillon monétaire, conformément au nouveau PFP ratifié par la loi 11693.

### Produits d'exploitation et produits financiers

Le total des revenus de transports est budgété à 147 163 000 F, un chiffre supérieur (+1 058 000 F) au PFP dû à une récente projection calculée par la CTI Unireso fin novembre 2015. Les proportions des différents titres de transport ont également été changées : baisse des titres journaliers (- 1,5 million de francs) et augmentation des abonnements mensuels (+ 2,6 millions de francs).

La loi 11531 fixe les indemnités de fonctionnement à verser par l'Etat aux TPG en 2016 à 210 000 000 F. Cependant le contrat de prestations signé avec les TPG décompose cet engagement financier en indemnités propres pour 179 398 941 F, d'une part, et en indemnités pour pertes de recettes dues à Unireso pour 30 601 059 F, d'autre part. Ce dernier montant représente ainsi la part des TPG à l'indemnité CTI. Au moment d'établir le PFP, cette part

était de 93,45% mais elle est désormais ramenée à 93,03%, suite à l'actualisation des chiffres de fréquentation entre les différents opérateurs.

Les opérateurs de transport comptabilisant cette indemnité CTI dans leurs livres, il convient d'en recalculer le montant revenant aux TPG au budget 2016 avec le nouveau taux, soit 30 463 526 F (-137 533 F par rapport à l'ancienne clef de répartition entre les différents opérateurs d'Unireso).

Un traitement similaire s'applique à l'indemnité pour les frais administratifs Unireso, soit 372 120 F (-1 680 F).

Au total, les contributions monétaires de l'Etat seront de 223 994 000 F pour 2016 (subvention pour le droit de sillon comprise), ce qui correspond bien au budget présenté par les TPG.

Les contributions de la Confédération sont revues à la hausse à 10 712 000 F, en raison d'une augmentation de 412 000 F (+4%) due aux contributions pour les lignes régionales, qui sont budgétées à 5,8 millions de francs selon l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OTRV) 2016-2017.

Le total des contributions des communes et des tiers (8 223 000 F) ne connaît pas de changement significatif visible mais cache cependant d'amples variations qui se compensent. La forte appréciation du franc a réduit d'un million de francs la valeur des subventions en euro reçues du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour les lignes transfrontalières exploitées par les TPG. A l'opposé, le GLCT participera au surcoût (+ 0,4 million de francs) induit par le salaire minimum imposé par l'Office fédéral des transports (OFT) et les communes de Chavannes-des-Bois et de Versoix participeront aux coûts de la ligne U à hauteur de 0,5 million de francs.

A 16 309 000 F, les produits d'exploitation divers augmentent de 246 000 F (+ 1,5%) par rapport au PFP, notamment grâce à la publicité. A titre de comparaison, les produits d'exploitation divers réalisés sur les 6 premiers mois de 2015 étaient 3% au-dessus du budget.

### Charges d'exploitation et financières

Le dépassement de charges par nature le plus important par rapport au PFP 2016 se situe dans les frais de personnel : + 4 571 000 F, soit + 2%, pour arriver aux 233 862 000 F budgétés.

Les TPG précisent que les effectifs du budget 2016, identiques au budget 2015, sont en hausse de 44 ETP par rapport au PFP, principalement affectés à la conduite. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'application du protocole d'accord signé avec les partenaires sociaux après les

événements de novembre 2014. De plus, suite à l'acceptation de l'IN 146, les recrutements et les renouvellements de postes avaient été suspendus en juin 2014.

Les frais de véhicules augmentent de 826 000 F (+ 2,6%) à 32 634 000 F, malgré une économie sur le carburant (1,32 F/l). Ces charges ont dû être ajustées afin de refléter correctement les coûts de maintenance préventive et corrective ainsi que le prix kilométrique d'entretien payé aux fournisseurs.

Les frais de bâtiments et installations fixes sont budgétés à 20 392 000 F, en diminution de 6 756 000 F par rapport au PFP en raison du coût d'utilisation des infrastructures. La nouvelle charge monétaire pour le droit de sillon (13,8 millions de francs) est inférieure à l'ancien droit d'utilisation des infrastructures (20,5 millions de francs non monétaires, soit une baisse de 6,7 millions de francs).

Concernant les charges de sous-traitance, une hausse de + 1 021 000 F (+ 2,4% à 44 021 000 F) est attendue en raison de deux changements non prévus dans le PFP : la création de la ligne U et l'augmentation de l'offre sur la ligne 43. Pour rappel la ligne U est entièrement financée par les communes, le revenu correspondant figure dans les produits.

Pour information, le seuil de sous-traitance est budgété à 9%, pour une limite légale à 10%.

A 25 341 000 F, les charges d'exploitation diverses sont moins élevées de 3% par rapport au PFP (- 794 000 F). La pénalité Stadler pour l'année 2016 (1,6 million de franc au PFP 2016) a été passée en charges sur 2014 et a donc été retirée du budget 2016. La moindre diminution du total des charges diverses est attribuable aux frais d'entretien du gros outillage (+ 0,4 million), à la surveillance (+ 0,3 million de francs) pour la relève des DATT (Distributeurs Automatiques de Titres de Transport) et aux coûts de communication (+ 0,2 million).

La dotation aux amortissements budgétée à 43 944 000 F est inférieure de 2 125 000 F (- 4,6%) au PFP en raison d'un décalage des investissements pour convertir les DATT solaires en électrique, des équipements embarqués sur les trolleybus Vanhool et de divers projets informatiques.

Les pertes sur constats et débiteurs sont moins élevées, en relation directe avec la baisse des revenus du contrôle.

## Résultat financier

Les produits et charges financières sont très proches du PFP : l'emprunt obligataire réalisé en mai 2015 conduit à une augmentation nette de la charge financière de 134 000 F (+ 1%) pour se situer à 14 051 000 F.

### ***B. Commentaires du budget 2016 par rapport au budget 2015***

Comme pour le PFP 2016, le budget 2015 a été préparé avec l'ancien droit d'usage de l'infrastructure. En remplaçant dans les produits la subvention de ce dernier par celle du nouveau droit de sillon, on obtient un total des produits d'exploitation budgétés pour 2015 de 400 251 000 F. Un total inférieur au 406 401 000 F de produits budgétés pour 2016 (+ 6 150 000 F).

En appliquant le même ajustement du droit de sillon aux charges d'exploitations du budget 2015, on obtient un total de 402 534 000 F, lui aussi inférieur au 403 264 000 F budgétés pour 2016 (+ 730 000 F).

Le résultat d'exploitation passe d'une perte de 2 283 000 F au budget 2015 à un gain de 3 138 000 F pour 2016 (+ 5 420 000 F).

Les charges et les produits financiers (résultat financier) s'ajoutent au résultat d'exploitation pour donner le résultat de l'exercice. Le résultat financier, budgété à -14 051 000 F (charge nette), pour 2016 est en amélioration de 631 000 F par rapport au budget 2015.

Les 10 914 000 F de perte de l'exercice budgétés pour 2016 sont également inférieurs aux 16 966 000 F de perte prévus pour 2015.

## Produits d'exploitation et financiers

Les revenus du transport sont en légère hausse de + 2,3% (+ 3 256 000 F), les revenus du transport budgétés pour 2016 étant supérieurs au PFP 2016 (+ 1 million de francs), qui lui-même prévoyait une croissance des revenus par rapport à 2015 de 2,2 millions de francs.

Les contributions monétaires de l'Etat de Genève au budget 2015 des TPG se montaient à 208 000 000 F hors subvention du droit de sillon et participation aux frais de gestion et de communication Unireso. Sur cette base, les contributions de l'Etat augmentent de 2 000 000 F (+ 0,9%) pour s'établir en 2016 à 210 000 000 F, conformément au contrat de prestations 2015-2018.

Les contributions de la Confédération connaissent aussi une hausse de 512 000 F (+ 5%), imputable aux indemnités fédérales pour les déficits des lignes régionales qui passent de 5,5 millions à 5,8 millions de francs. Le solde de la hausse provient de la rétrocession des droits sur le carburant.

Les diverses contributions des communes et des tiers connaissent plusieurs variations mais progressent peu entre 2015 et 2016 (+1%).

Les produits d'exploitation divers augmentent de 414 000 F (+ 2,8%) pour se monter à 16 309 000 F, principalement grâce aux produits de la publicité.

### Charges d'exploitation et financières

Les frais de personnel augmentent de 0,9% (+ 2 192 000 F) essentiellement en raison des mécanismes salariaux, car les effectifs ne varient pas.

Les frais de véhicules sont en baisse de 487 000 F (- 1,5%). L'économie sur les carburants pour 2016 permet de compenser l'augmentation des frais d'entretien, comme expliqué plus haut.

L'écart du poste « frais de bâtiments et installations fixes » (- 6 702 000 F) est dû au remplacement du droit d'usage non monétaire par le droit de sillon monétaire.

Les charges de sous-traitance sont légèrement au-dessus du budget 2015 de +0,3% (+ 150 000 F) mais cachent plusieurs fluctuations qui se compensent largement : coûts du kilométrage plus élevé sur la ligne 43 (+ 1 million francs), création de la ligne U (+ 0,5 million de francs) et prise en charge du surcoût OFT (salaire minimum de conduite sur territoire suisse) des lignes transfrontalières (+ 0,4 million de francs) sont les principaux facteurs d'augmentations. Les contrats des lignes transfrontalières du GLCT, libellés en euro, représentent une charge moindre (- 2 millions de francs) en francs suisses au taux actuel.

Les charges d'exploitation diverses augmentent aussi légèrement et de +0,7% (186 000 F) par rapport au budget 2015, bien que les indemnités Stadler (1,6 million de francs) ne figurent plus au budget 2016. L'augmentation de ce poste est attribuée aux frais informatiques, aux mandats et aux coûts d'entretien de l'outillage.

La dotation aux amortissements budgétée pour 2016 est inférieure au budget 2015 de 1 197 000 F (- 2,7%) en raison du décalage dans le plan d'investissement décrit plus haut.

Les pertes sur constats et débiteurs sont inférieures au budget 2015 de - 5,8% (- 190 000 F) en relation avec la baisse des revenus du contrôle des titres de transport, le taux de recouvrement des constats restant stable.

Le budget 2016 des charges et produits financiers est en diminution de 631 000 F (- 4,3%) : l'emprunt obligataire émis en mai 2015 a engendré une

trésorerie positive qui a permis de rembourser certains emprunts en cours. D'autres dettes à taux variable ont été renouvelées à des taux plus bas.

Pour rappel, les frais financiers engagés pour le nouveau dépôt En-Chardon n'apparaissent pas sous cette rubrique car ils sont portés à l'actif du bilan jusqu'à la mise en service du bâtiment.

#### **IV. Indicateurs financiers**

Le ratio de contributions cantonales est budgété à 53,4%. Ce ratio se situe au-dessous de la cible du PFP de 53,7%, ce qui signifie que l'objectif est atteint.

Par contre, le taux de couverture globale à 48,2% n'atteint pas la cible de 48,3% tout en restant dans la marge de tolérance de 5%, évitant ainsi l'activation de pénalités pour les TPG.

A 0,124 F/PKR, le rapport coûts/offre se situe au-dessus de la cible de 0,119 F. Le total des charges d'exploitation montrant pourtant une baisse par rapport au PFP, il convient de rappeler que le droit de sillon ne figure pas dans ce ratio, à l'instar de l'ancien droit non monétaire d'utilisation des infrastructures. Or, le droit de sillon est le principal responsable de la baisse du total des charges et si on l'exclut du calcul, les charges connaissent une augmentation de 3 136 000 F par rapport au PFP. L'augmentation de ce ratio de coûts tient également à la diminution de l'offre pour les tramways, alors même que celle-ci est la plus avantageuse en termes de coûts / PKR. L'augmentation de ce ratio reste cependant juste en deçà du seuil d'enclenchement des pénalités.

#### **V. Budget d'investissement 2016 des TPG**

Les investissements budgétés pour 2015 et 2016 sont supérieurs de 23 millions de francs au PFP, pour ces deux années, en raison de l'acquisition des bus TOSA (autorisée par la loi 11720 du 4 décembre 2015) et des révisions majeures sur le parc existant de trolleybus en remplacement d'acquisitions futures de véhicules neufs, qui étaient planifiées sur la période 2017/2018. Ces investissements interviendront courant 2016 et déploieront leur plein effet sur les dotations aux amortissements à partir de 2017.

Les investissements réalisés entre 2015 et 2018 devraient dépasser le PFP de 13 millions de francs environ, soit moins que l'investissement supplémentaire autorisé par la loi 11720 (en l'occurrence 14 465 000 F).

## VI. Conclusion

Le budget 2016 annonce une perte de 10 914 000 F, soit 1 857 000 F de perte supplémentaire par rapport aux 9 057 000 F du PFP (+ 20,5%). Le respect du protocole d'accord signé avec les partenaires sociaux après les événements de novembre 2014 explique la majeure partie de cet écart.

Le PFP 2015-2018 prévoyait un important déficit pour l'exercice 2015 de près de 17 millions de francs, qui devait ensuite se réduire de moitié en 2016 pour atteindre un quasi équilibre en 2018. L'objectif est d'arriver à une perte cumulée sur les quatre années de 29 millions de francs qui sera supportée par les réserves constituées au cours des exercices excédentaires précédents.

La perte cumulée des budgets 2015 et 2016 est de 27,9 millions, soit relativement proche de la cible de perte cumulée pour ces deux années qui était prévue au PFP (27 millions de francs).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP

#### Annexe :

*Budget 2016 des TPG approuvé par le Conseil d'administration des TPG dans sa nouvelle version du 30 novembre 2015, données principales*

## BUDGET 2016

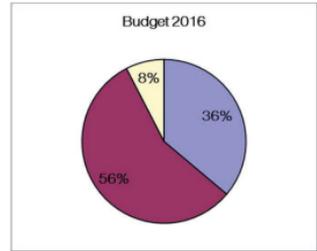
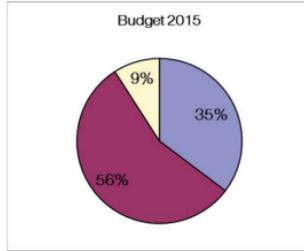
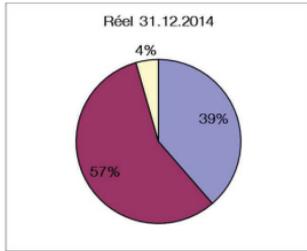
stpg transports publics genevois

1

### COMPTE DE RESULTAT - BUDGET 2016

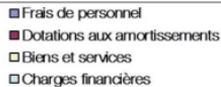
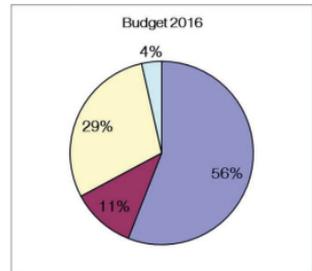
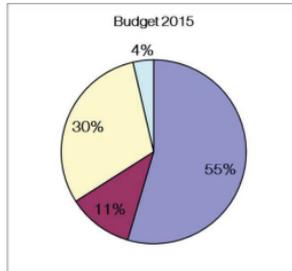
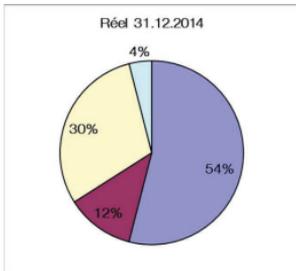
En kchf	Réel 31.12.2014	Budget 2015	PFP 2016	Budget 2016	Variations		
					Budget 2016 vs Réel 2014	Budget 2016 vs Budget 2015	Budget 2016 vs PFP 2016
Revenus de transport	153'681	143'907	146'105	147'163	-4.2%	2.3%	0.7%
<i>dont revenus de transport UNIRESO</i>	136'271	126'636	128'835	130'110	-4.5%	2.7%	1.0%
Contribution de l'Etat de Genève	207'280	228'911	230'864	223'994	8.1%	-2.1%	-3.0%
<i>dont droit du sillon</i>	0	20'537	20'490	13'759	NA	-33.0%	-32.9%
Contribution de la Confédération	10'982	10'200	10'300	10'712	-2.5%	5.0%	4.0%
Contribution des communes et des tiers	8'136	8'143	8'253	8'223	1.1%	1.0%	-0.4%
Produits d'exploitation divers	16'090	15'868	16'063	16'309	1.4%	2.8%	1.5%
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>396'168</b>	<b>407'929</b>	<b>411'585</b>	<b>406'401</b>	<b>2.6%</b>	<b>-0.2%</b>	<b>-1.3%</b>
Frais de personnel	207'933	231'670	229'292	233'862	12.5%	0.9%	2.0%
Frais de véhicules	34'025	33'121	31'808	32'634	-4.1%	-1.5%	2.6%
Frais de bâtiments et installations fixes	8'431	27'094	27'148	20'392	141.9%	-24.7%	-24.9%
<i>dont droit du sillon</i>	0	20'537	20'490	13'759	NA	-33.0%	-32.9%
Sous-traitance de transport	43'707	43'872	43'000	44'021	0.7%	0.3%	2.4%
Charges d'exploitation diverses	29'330	25'155	26'134	25'341	-13.6%	0.7%	-3.0%
Dotations aux amortissements	41'093	45'141	46'068	43'944	6.9%	-2.7%	-4.6%
Pertes sur constats et débiteurs	2'502	3'260	3'275	3'070	22.7%	-5.8%	-6.3%
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>367'021</b>	<b>409'312</b>	<b>406'725</b>	<b>403'264</b>	<b>9.9%</b>	<b>-1.6%</b>	<b>-0.9%</b>
<b>Résultat Exploitation</b>	<b>29'147</b>	<b>-2'283</b>	<b>4'860</b>	<b>3'137</b>	<b>-89.2%</b>	<b>-237.4%</b>	<b>-35.5%</b>
Produits financiers	1'279	633	632	701	-45.2%	10.7%	10.9%
Charges financières	15'195	15'315	14'549	14'752	-2.9%	-3.7%	1.4%
<b>Résultat financier</b>	<b>-13'917</b>	<b>-14'682</b>	<b>-13'917</b>	<b>-14'051</b>	<b>1.0%</b>	<b>-4.3%</b>	<b>1.0%</b>
Quote part des sociétés associées	211						
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>15'442</b>	<b>-16'966</b>	<b>-9'057</b>	<b>-10'914</b>	<b>-170.7%</b>	<b>-35.7%</b>	<b>20.5%</b>

## REPARTITION DES PRODUITS EN %



**Divers: y compris contributions pour allon.**

## REPARTITION DES CHARGES EN %



**Biens et services: y compris droit du allon.**

## DETAIL DES PRODUITS

## PRODUITS DU TRANSPORT COMPTABILISES EVOLUTION 2012 - 2016

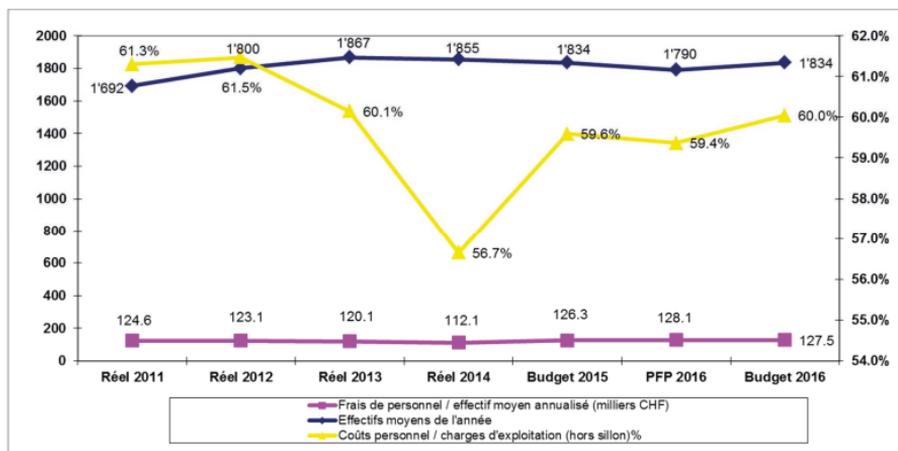
En kCHF	Réel	Réel	Réel	Budget 2015	PFP 2016	Budget 2016	Variations		
	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014				Budget 2016 vs Réel 2014	Budget 2016 vs Budget 2015	Budget 2016 vs PFP 2016
Billets	43891	43724	44'851	43'258	44'009	42'491	-5.3%	-1.8%	-3.5%
dont cartes journalières	9'308	9'493	9'239	9'778	9'948	7'974	-13.7%	-18.5%	-19.8%
Abonnements annuels	42'039	44'468	45'136	43'624	44'381	44'245	-2.0%	1.4%	-0.3%
Abonnements mensuels	36'803	39'917	40'475	29'985	30'505	33'103	-18.2%	10.4%	8.5%
Abonnements hebdomadaires	284	324	331	312	317	318	-3.8%	2.1%	0.4%
Autres titres de transport	11'479	12'625	12'788	12'743	12'964	13'010	1.7%	2.1%	0.4%
Rabais et Bonus	-7'260	-7'249	-7'309	-3'284	-3'341	-3'056	-58.2%	-6.9%	-8.5%
<b>Total revenus de Transports Unireso</b>	<b>127'236</b>	<b>133'810</b>	<b>136'271</b>	<b>126'636</b>	<b>128'835</b>	<b>130'110</b>	<b>-4.5%</b>	<b>2.7%</b>	<b>1.0%</b>
Revenus de Transports TPG	9'949	11'534	11'517	10'256	10'255	10'463	-9.2%	2.0%	2.0%
Autres produits du transport (CTT, ...)	7'144	6'791	5'893	7'015	7'015	6'590	11.8%	-6.1%	-6.1%
<b>Total Revenus de Transports</b>	<b>144'329</b>	<b>152'135</b>	<b>153'681</b>	<b>143'907</b>	<b>146'105</b>	<b>147'163</b>	<b>-4.2%</b>	<b>2.3%</b>	<b>0.7%</b>

## DETAIL DES CHARGES

## DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

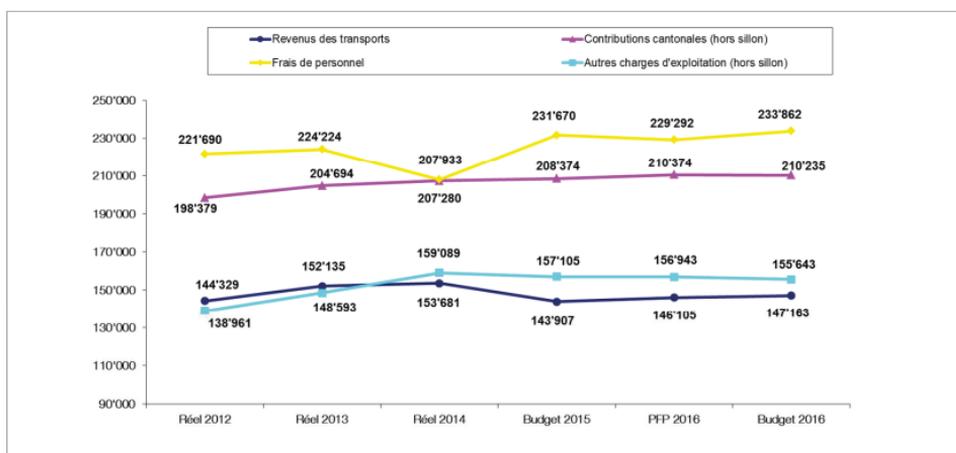
En kCHF	Réel	Réel	Réel	Budget 2015	PPF 2016	Budget 2016	Variations		
	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014				Budget 2016 vs Réel 2014	Budget 2016 vs Budget 2015	Budget 2016 vs PPF 2016
<b>Frais de Personnel</b>	<b>221'690</b>	<b>224'224</b>	<b>207'933</b>	<b>231'670</b>	<b>229'292</b>	<b>233'862</b>	12.5%	0.9%	2.0%
<b>Frais de Véhicules</b>	<b>33'025</b>	<b>33'420</b>	<b>34'025</b>	<b>33'121</b>	<b>31'808</b>	<b>32'634</b>	-4.1%	-1.5%	2.6%
<b>Frais de Bâtiments &amp; Installations Fixes</b> (dont droit du sillon)	<b>29'889</b>	<b>27'196</b>	<b>8'431</b>	<b>27'094</b>	<b>27'148</b>	<b>20'392</b>	141.9%	-24.7%	-24.9%
	23674	20307	0	20537	20490	13759	NA	-33.0%	-32.9%
<b>Sous-Traitance de Transport</b>	<b>37'559</b>	<b>42'230</b>	<b>43'707</b>	<b>43'872</b>	<b>43'000</b>	<b>44'021</b>	0.7%	0.3%	2.4%
Sous-traitance de transport	27524	30039	30901	31011	29946	32569	5.4%	5.0%	8.8%
Sous-traitance GLCT	10036	12'191	12'806	12'861	13'054	11452	-10.6%	-11.0%	-12.3%
<b>Charges d'Exploitation Diverses</b>	<b>20'849</b>	<b>22'985</b>	<b>29'330</b>	<b>25'155</b>	<b>26'134</b>	<b>25'341</b>	-13.6%	0.7%	-3.0%
Assurances & Franchises	1962	1990	2228	2305	2307	2430	9.1%	5.4%	5.3%
Etudes & Mandats	1368	1460	1934	1933	2056	2391	23.8%	23.7%	16.3%
Commissions et Frais de Ventes	3275	3372	4216	4385	4838	4472	6.1%	2.0%	-3.6%
Communication & Marketing	3687	3300	2553	3115	3224	3230	26.5%	3.7%	0.2%
Entretien, maintenance, locations	3774	4094	5156	5195	5947	5908	14.5%	13.7%	4.6%
Frais Administratifs	3132	3394	3574	3462	3492	3846	2.0%	5.3%	4.4%
Cotisations impôts et taxes	3450	2592	2445	354	357	449	-81.6%	27.0%	25.9%
Autres Charges	211	2883	7223	4406	4414	2817	-61.0%	-36.1%	-36.2%
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>38'335</b>	<b>39'772</b>	<b>41'093</b>	<b>45'141</b>	<b>46'068</b>	<b>43'944</b>	6.9%	-2.7%	-4.6%
<b>Pertes sur constats et débiteurs</b>	<b>2'977</b>	<b>3'297</b>	<b>2'502</b>	<b>3'260</b>	<b>3'275</b>	<b>3'070</b>	22.7%	-5.8%	-6.3%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>384'325</b>	<b>393'124</b>	<b>367'921</b>	<b>409'312</b>	<b>406'725</b>	<b>403'264</b>	9.9%	-1.5%	-6.9%

## EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL 2012 - 2016



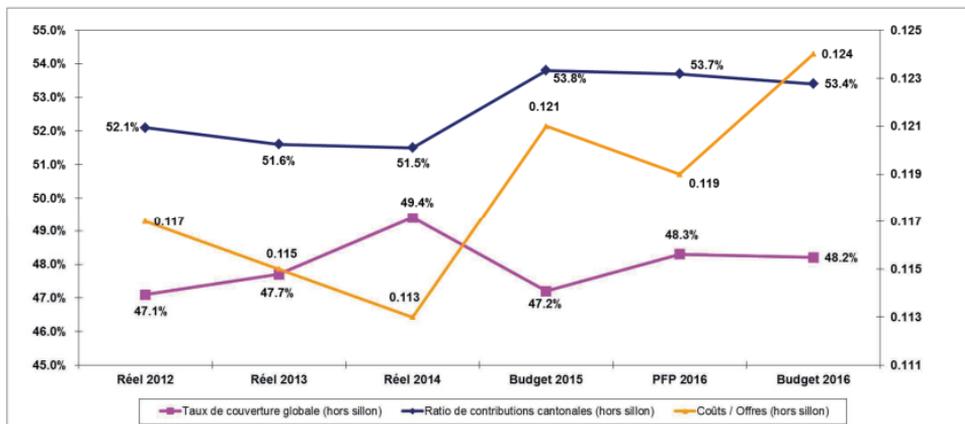
Données consolidées.

## EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES 2012 - 2016



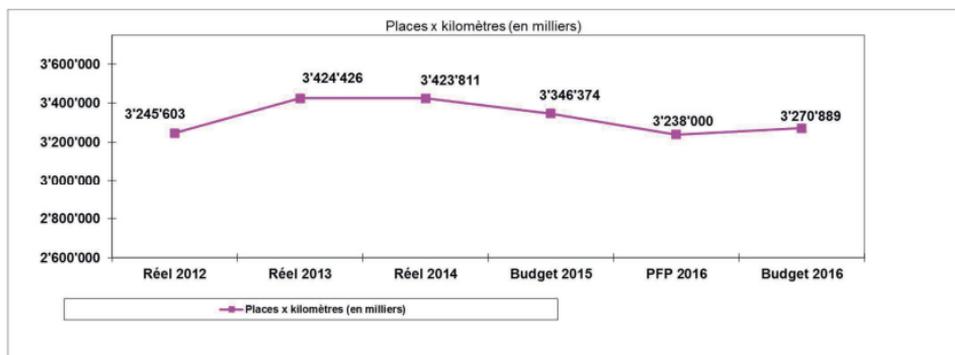
Hors subventions pour droit de sillon/coût du sillon. Données consolidées.

## INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS



Données consolidées.

## EVOLUTION DES PLACES X KM 2012 -2016



Places kilomètres totales, y compris France

## SUIVI DES INVESTISSEMENTS

En CHF

Categories IPSAS	PPF 2015-2016	Budget 2015-2016	Ecart PPF	PPF 2015-2018	Budget 2015-2018
Bâtiments	11'495'000	14'126'000	2'631'000	26'585'000	26'306'000
Installations Fixes	3'350'000	3'350'000	0	6'750'000	6'750'000
<b>Terrains, Bâtiments &amp; Installations Fixe</b>	<b>14'845'000</b>	<b>17'476'000</b>	<b>2'631'000</b>	<b>33'335'000</b>	<b>33'056'000</b>
Bureautique & Mobilier	100'000	150'000	50'000	230'000	250'000
Instal. & Matériel Info & Télécommunicat	9'468'000	9'640'000	172'000	12'977'000	13'122'000
Outils, Machines & Installations Autres	2'677'000	2'740'000	63'000	5'222'000	3'780'000
<b>Equipements, Machines &amp; Autres Immobilisations</b>	<b>12'245'000</b>	<b>12'530'000</b>	<b>285'000</b>	<b>18'429'000</b>	<b>17'152'000</b>
Autobus	0	15'300'000	15'300'000	0	15'300'000
Tramways	0	0	0	0	0
Trolleybus	0	7'950'000	7'950'000	13'000'000	13'000'000
Equipements Embarqués	18'950'000	16'200'000	-2'750'000	28'500'000	28'500'000
Véhicules de Service	3'150'000	3'650'000	500'000	4'735'000	4'550'000
<b>Véhicules &amp; leurs équipements</b>	<b>22'100'000</b>	<b>43'100'000</b>	<b>21'000'000</b>	<b>46'235'000</b>	<b>61'350'000</b>
Systèmes d'Informations & Télécommunications	10'280'000	9'405'000	-875'000	19'744'000	19'768'000
<b>Immobilisations Incorporables</b>	<b>10'280'000</b>	<b>9'405'000</b>	<b>-875'000</b>	<b>19'744'000</b>	<b>19'768'000</b>
<b>TOTAL Investissements PPF</b>	<b>59'470'000</b>	<b>82'511'000</b>	<b>23'041'000</b>	<b>117'743'000</b>	<b>131'326'000</b>

## Détail de la consolidation Budget 2016

En kCHF	Budget brut 2016 des entités(*)		Impact des inter-compagnies		Budget 2016
	TPG (Suisse)	TPG Publicité SA	Débit	Crédit	TPG Consolidé
REVENUS DE TRANSPORTS	147'163	0	0	0	147'163
CONTRIBUTION DE L'ETAT DE GENEVE	223'994	0	0	0	223'994
CONTRIBUTION DE LA CONFEDERATION	107'12	0	0	0	107'12
CONTRIBUTION DES COMMUNES ET TIERS	8'223	0	0	0	8'223
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	11'738	9'700	5'129	0	16'309
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>401'830</b>	<b>9'700</b>	<b>5'129</b>	<b>0</b>	<b>406'401</b>
FRAIS DE PERSONNEL	232'077	1'785	0	0	233'862
FRAIS DE VEHICULES	32'621	13	0	0	32'634
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	20'370	62	0	40	20'392
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	44'021	0	0	0	44'021
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	23'001	7'429	0	5'089	25'341
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	43'816	128	0	0	43'944
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	3'020	50	0	0	3'070
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>398'926</b>	<b>9'467</b>	<b>0</b>	<b>5'129</b>	<b>403'264</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>2'904</b>	<b>233</b>	<b>5'129</b>	<b>-5'129</b>	<b>3'137</b>
RESULTAT FINANCIER	-14'050	-1	0	0	-14'051
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-11'146</b>	<b>232</b>	<b>5'129</b>	<b>-5'129</b>	<b>-10'914</b>